

**DECRET N°2012-400 DU 06 NOVEMBRE 2012**

portant nomination des membres de la Commission Nationale de Coordination, d'Orientation et de Suivi (CNCOS) du Fonds National de la Microfinance (FNM).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2009-178 du 05 mai 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes ;
- Vu** le décret n° 2006-301 du 27 juin 2006 portant création du Fonds National de la Microfinance ;
- Vu** le décret n° 2010-264 du 11 juin 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de la Microfinance ;

**Vu** l'arrêté 2006-1742/MDEF/MDCMFPME/DSSMF du 05 décembre 2006 portant approbation des statuts du Fonds National de la Microfinance (FNM) ;

**Sur** proposition de la Ministre Chargé de la Microfinance, de l'Emploi des Jeunes et des Femmes,

**Le** Conseil des Ministres en sa séance du 29 août 2012.

### **DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées membres de la Commission Nationale de Coordination, d'Orientation et de Suivi (CNCOS) du Fonds National de la Microfinance, les personnes ci-après :

- Monsieur **MICHODJEHOUN Vincent** représentant du Ministre chargé de la Microfinance ;
- Monsieur **BIAO Louis**, représentant du Ministre chargé des Finances (Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées) ;
- Monsieur **AOUTCHEME Salem**, représentant du Ministre chargé du Développement ;
- Monsieur **HODONOU Assogba**, représentant du Ministre en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Monsieur **ISSA DAN TOUNKA Salifou**, représentant du Ministre en charge de la Famille et des Affaires Sociales ;
- Monsieur **OURA Sylla Coffi**, représentant de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Monsieur **SOGLO Prosper**, représentant du Consortium Alafia ;
- Monsieur **AHOUANSON Cosme**, représentant de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers.
- Monsieur **Cossoba NANAKO**, représentant des Partenaires Techniques et Financiers au Bénin.

**Article 2** : Est nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds National de la Microfinance (FNM), Monsieur **MICHODJEHOUN Vincent**, représentant du Ministre en charge de la Microfinance.

**Article 3** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 novembre 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



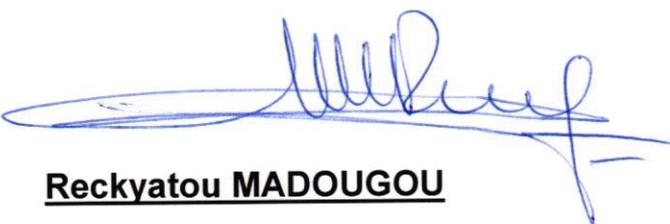
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Jonas GBIAN**

Ministre Chargé de la Microfinance,  
de l'Emploi des Jeunes et des Femmes,



**Reckyatou MADOUGOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2PM/CCAGEPPDDSA 4 MMEJF 4 MFE 4 AUTRES  
MINISTERES 22 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3  
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 JO 1.-